



Commune de Fourilles
(03140)

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 7 août 2013

Les points suivants ont été abordés :

Nouveau projet de statuts de la COM.COM

Après dix ans d'existence, il est apparu nécessaire à la collectivité de procéder à une modification statutaire permettant de mieux adapter lesdits statuts à la réalité administrative et comptable.

Outre la réécriture de certaines compétences, cette modification permet d'en ajouter quatre : :

Gestion et animation d'une politique intercommunale d'emploi, de formation et d'insertion avec notamment participation et mise en place d'un chantier d'insertion.

Gestion des milieux aquatiques : l'animation et la coordination des actions (dans le cadre du contrat territorial du bassin versant de la Sioule), ainsi que l'appui technique pour les travaux.

Gestion des milieux aquatiques : étude, entretien et aménagement des cours d'eau, plans d'eau et milieu aquatique tels que définis dans le cadre du contrat territorial du bassin versant de la Sioule.

Etude, construction, aménagement, entretien et gestion *de relais des assistantes maternelles* à compter du premier janvier 2014.

Ces nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité

Nouvelle répartition des sièges des conseillers communautaires.

Le préfet ayant remis en cause le trois juillet, la répartition des sièges approuvée par les vingt huit communes et le conseil communautaire, au motif que la représentativité pour SAINT POURCAIN était non assurée, un nouveau vote s'imposait, avec la proposition suivante :

Nombre de délégués total : 51

Saint POURCAIN : 8 délégués (au lieu de 5)

Les communes de CHAREIL CINTRAT, FLEURIEL et LORIGES : 1 délégué au lieu de 2.

Aucune modification pour les autres communes.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent cette proposition.

Réclamations suite aux pluies d'orages

Madame le Maire fait part de plusieurs réclamations reçues suite aux fortes pluies d'orages qui ont inondées des granges ou garages.

Elle précise s'être rendue sur les lieux avec ses adjoints. La responsabilité de la commune ne peut être engagée et malheureusement, en pareil cas les caniveaux ne peuvent absorber la quantité d'eau. Toutefois une vérification des regards sera faite.

Informations diverses

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil la *création du centre d'art à CONTIGNY* par la COM.COM, qui a pour but d'être une vitrine locale, nationale et internationale d'œuvres artistiques de diverses disciplines : art, théâtre, danse, musique, vidéo, cinéma en utilisant la réalité virtuelle, le numérique et l'innovation.

Elle précise que l'aide parlementaire de 3 000 euros, destinée à la rénovation de la salle polyvalente, proposée par notre député a fait l'objet d'un refus par la préfecture au motif que nous percevons déjà celle du sénateur.



Commune de Fourilles
(03140)

L'ouverture des plis des appels d'offres a eu lieu ce jour par la commission en présence de l'architecte. Après vérification par celui-ci, de l'ensemble des dossiers, la commission se réunira de nouveau le 3 septembre pour le choix des entreprises.

Les rendez vous de l'Allier entre élus et le conseil général auront lieu le 23 octobre à MONTOLDRE, et le même jour à 18h30 pour l'ensemble des habitants des communautés de communes de Saint POURCAIN et VARENNES à la salle Mirendense de Saint Pourçain.

Le concours de pétanque organisé par les communes de BARBERIER, ETROUSSAT, FOURILLES et USSEL, dans le cadre du festival viticole et gourmand aura lieu le 15 août à ETROUSSAT.

Un nouveau devis est présenté pour l'inscription à apposer sur la façade de la mairie. La grandeur a été revue (2,60 X 0,90). Le montant sera de 475,00 euros au lieu de 325,00.